

Département des ressources humaines  
Service des affaires sociales

Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2024

**COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION D'ETABLISSEMENT PUBLIC DE L'INSERM  
RELEVÉ DES AVIS DE LA SEANCE DU VENDREDI 1<sup>ER</sup> MARS 2024**

Le Comité Social d'Administration d'Etablissement (CSAE) s'est réuni le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024 à 14h30 sous la présidence de Monsieur Didier SAMUEL, Président-directeur général.

**Étaient présents :**

<b>Membres représentants de l'administration</b>	
Pr Didier SAMUEL	Président-directeur général
Damien ROUSSET	Directeur général délégué à l'administration
Sylvain BOURGOIN	Directeur du département des ressources humaines

<b>Membre permanent</b>	
Claire WATREMEZ-VESCOVI	Responsable du service des affaires sociales

<b>Membres experts</b>	
Eva GARCIA DE HERREROS ( point n° 4)	Juriste – DRH
Emilie LAURENT ( point n°6)	Juriste - DRH
Sandra MEZIANI (points n°2 et 6)	Juriste - DRH
Patricia RIGOUX (point n°7)	Responsable du service Ressources, Pilotage et Perspectives

<b>Représentants du personnel</b>	
<b>SGEN-CFDT Recherche EPST (4 voix délibératives)</b>	
Régis BOBE	Titulaire
Vanessa CHARRIER DECONCLOIS	Titulaire
Karima KISSA-MARIN	Titulaire
Izolina LOPES	Titulaire
Olivier FERAUD	Suppléant (sans voix délibérative)
<b>SNTRS-CGT (3 voix délibératives)</b>	
Jean-Marie MANGIN	Titulaire
Valérie DESSIRIER	Suppléante avec voix délibérative (remplace Christelle Dussert)
Frédérique FROUIN MORLON	Suppléante avec voix délibérative (remplace Claudia Gallina Muller)
<b>SNCS-FSU (2 voix délibératives)</b>	
Sylvie BABAJKO	Titulaire
Maude LE GALL	Suppléante avec voix délibérative (remplace Ghislaine Guillemain)
Christos CHADJICHRISTOS	Suppléant (sans voix délibérative)
<b>SNPTES UNSA (1 voix délibérative)</b>	
Lionel DESRAYAUX	Suppléant avec voix délibérative (remplace Florence Bayeux)

- **Secrétaire de séance :** Claire WATREMEZ-VESCOVI (DRH- Responsable du service des affaires sociales)
- **Secrétaire-adjointe de séance :** Valérie DESSIRIER (SNTRS-CGT)

## Ressources Humaines

### - Point n°1 - Pour approbation: Procès-verbal de la séance du CSAE du 23 novembre 2023

#### ▪ Résultat du vote

- Pour : 10 (4 SGEN-CFDT, 3 SNTRS-CGT, 2 SNCS-FSU, 1 SNPTES-UNSA)
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le procès-verbal de la séance du comité social d'administration d'établissement du 23 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité après correction des modifications demandées par Madame Claudia Gallina (SNTRS-CGT)

### - Point n°2 - Pour avis: Projet de décision mettant en œuvre l'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail à l'Inserm

Le projet d'accord sur le télétravail abroge les anciennes décisions relatives au télétravail à l'Inserm et établit de nouvelles modalités de mise en œuvre, conformément à l'accord-cadre relatif au déploiement du télétravail au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), signé le 3 juillet 2023.

#### ▪ Résultat du vote

- Pour : 0
- Contre : 0
- Abstention : 10 (4 SGEN-CFDT, 3 SNTRS-CGT, 2 SNCS-FSU, 1 SNPTES-UNSA)

Les représentants du personnel ont été consultés sur la décision mettant en œuvre l'accord relatif au télétravail. L'accord sera transformé en décision unilatérale du PDG. Le projet est réputé avoir été adopté.

### - Point n°3 - Pour avis : Lignes Directrices de Gestion IFSE ITA à l'Inserm

Le projet propose de nouvelles modalités d'attribution de l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), indemnité principale du régime indemnitaire des Ingénieurs et Techniciens (RIFSEEP) afin de réduire les écarts d'attribution manifestes et de revaloriser certaines fonctions.

#### ▪ Résultat du vote

- Pour :
- Contre : 10 (4 SGEN-CFDT, 3 SNTRS-CGT, 2 SNCS-FSU, 1 SNPTES-UNSA)
- Abstention :

Le point ayant recueilli un vote défavorable à l'unanimité, le CSAE devra être convoqué à nouveau, sur le fondement de l'article 91 du décret 2020-1427 du 20 novembre 2020.

### - Point n°4 – Pour avis : Projet de délibération relatives aux primes des agents contractuels de l'Inserm

Il est proposé d'instituer deux primes facultatives, sur demande exceptionnelle du président directeur général, au bénéfice des agents contractuels de l'Inserm, y compris pour les contrats en cours.

Une « prime annuelle », fixée dans le contrat, qui aura pour objet de reconnaître l'atteinte des objectifs fixés l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent au cours d'une année.

Une « prime exceptionnelle », qui pourrait être attribuée ponctuellement au titre d'un service rendu ou d'un projet particulier.

#### ▪ Résultat du vote

- Pour : 4 (SGEN-CFDT)

## Ressources Humaines

- Contre : 6 (3 SNTRS-CGT, 2 SNCS-FSU, 1 SNPTES-UNSA)
- Abstention : 0

Les représentants du personnel ont été consultés sur le projet de délibération mettant en œuvre des primes facultatives pour les agents contractuels. L'avis est réputé avoir été rendu, le projet a fait l'objet d'un vote défavorable.

Il sera soumis au vote du conseil d'administration le 13 mars 2024.

### - Point n°5 – Pour avis : Projet de plan Parité de l'Inserm

Le plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle de l'Inserm 2024/2026 s'inscrit dans la continuité du diagnostic de déséquilibre établi par la situation comparée des femmes et des hommes de l'Inserm et des objectifs poursuivis par le précédent plan triennal. Il présente 38 actions organisées par axes thématiques qui visent la poursuite des réalisations déjà engagées et proposent un approfondissement avec de nouvelles mesures.

#### ▪ Résultat du vote

- Pour :
- Contre :
- Abstention : 10 (4 SGEN-CFDT, 3 SNTRS-CGT, 2 SNCS-FSU, 1 SNPTES-UNSA)

Le projet sera soumis à l'avis du contrôleur budgétaire et comptable ministériel et de l'agent comptable principal et délibéré en conseil d'administration.

### - Point n°6 – Pour information : Projet d'instruction de la direction générale relative aux congés

La note d'instruction propose une redéfinition des modalités d'utilisation des jours de repos (congés annuels et jours d'ARTT) pour les agents de l'Inserm à partir de 2024.

### - Point n°7 – Pour information : Bilan 2023 sur les CDD

Le bilan de mise en œuvre du barème de rémunération des contractuels applicable à compter du 1er janvier 2023 a été présenté aux représentants du comité social d'administration et d'établissement.

Le Président

La secrétaire

La secrétaire-adjointe

Pr Didier SAMUEL

**Pr Didier Samuel**

**Président-directeur général de l'Inserm**

Claire WATREMEZ  
VESCOVI

Valérie DESSIRIER

